



COMITÉ SYNDICAL

SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021

[SIEGE27.FR](https://siege27.fr)

**DÉSIGNATION
DU SECRÉTAIRE
DE SÉANCE**

FINANCES

- Décision modificative Budget Principal 2021
- Budget Primitif 2022
- Budget Annexe du SPIC Production d'Energie Renouvelable 2022
- Ligne de Trésorerie 2022
- Autorisation de souscrire un emprunt pour la réalisation des investissements 2022
- Constitution d'une provision pour la résorption de créances douteuses
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

CONCESSIONS

- Présentation du CRAC 2020 d'ENEDIS et EDF
- Présentation des CRAC 2020 – Concessionnaires Gaz

COMPETENCES

- Mobilité électrique : Elaboration d'un Schéma Directeur des IRVE par le SIEGE
- Mobilité électrique : Modalités techniques d'intervention du SIEGE – Modernisation et extension du réseau
- Adhésions et retraits de communes à la compétence optionnelle Maintenance de l'Eclairage Public
- Bois énergie : Conditions financières d'accompagnement du SIEGE 27
- Energies renouvelables : création d'une structure de portage dédiée

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Mise à jour du tableau des effectifs



Il est demandé au Comité Syndical de prendre en compte les ajustements et virements de crédits ainsi que les opérations de régularisation demandées par le Service de Gestion Comptable d'Evreux.

<i>Section de fonctionnement</i>	Recettes	Dépenses
Réelles	500 €	552 000 €
D'ordre	-	- 551 500 €

<i>Section d'investissement</i>	Recettes	Dépenses
Réelles	1 080 000 €	528 500 €
D'ordre	- 551 500 €	-

<i>Total</i>	Recettes	Dépenses
Réelles	1 080 500 €	1 080 500 €
D'ordre	- 551 500 €	- 551 500 €

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la décision modificative suggérée.

FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2022

Chap.	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022
011	Charges à caractère général (dont travaux réseaux téléphoniques)	7 489 200	7 685 500
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 484 000	2 502 000
014	Atténuation de produits	2 800 000	2 700 000
65	Autres charges de gestion courante	144 900	222 200
66	Charges financières	2 000	2 000
67	Charges exceptionnelles	2 000	20 000
022	Dépenses imprévues	1 000	1000
023	Virement investissement	8 641 900	7 801 300
042	Transfert d'ordre entre sections	900 000	930 000
TOTAL DEPENSES		22 465 000	21 864 000

FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2022

Chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022
013	Atténuation de charges	30 000	30 000
70	Redevances d'occupation	255 000	285 000
7351	Taxe électricité	11 000 000	11 000 000
74	Participations travaux FT et maintenance EP	5 000 000	5 754 000
75	Redevances Electricité et Gaz R1 et redevance R2	6 100 000	4 650 000
77	Produits exceptionnels	80 000	145 000
TOTAL RECETTES		22 465 000	21 864 000

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2022

Chap.	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2021	2022
20	Immobilisations incorporelles	300 000	300 000
204	Subventions d'équipement versées	30 000	166 000
21	Immobilisations corporelles	475 000	595 000
23	Immobilisations en cours	575 900	317 300
2313	Construction locaux SIEGE	100 000	0
2315	TRAVAUX	28 500 000	27 900 000
26	Participations et créances rattachées	1 200 000	1 382 000
27	Créances immobilisées (SPIC)	700 000	500 000
4581	Opérations pour compte de tiers (travaux de coordination)	400 000	450 000
020	Dépenses imprévues	1 000	1 000
041	Opérations d'ordre	3 700 000	800 000
TOTAL DEPENSES		34 803 700	32 411 300

FINANCES

BUDGET PRIMITIF

EN SECTION INVESTISSEMENT :

TRAVAUX	BP 2021	PROJET BP 2022	Variation (en %)
Renforcement DP Electricité	16 100 000	16 000 000	-1%
Eclairage Public – communes rurales	5 000 000	5 000 000	0%
Extension DP Electricité	3 000 000	2 500 000	-17%
Electricité /Eclairage public - villes B	3 100 000	3 100 000	0%
Electricité villes A	1 000 000	1 000 000	0%
Travaux en coordination 4581	400 000	450 000	+13%
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	28 600 000	28 050 000	-2%
Enfouissement coordonné FT en fonctionnement	4 000 000	4 000 000	0%

AUTRES INVESTISSEMENTS	BP 2021	PROJET BP 2022	Variation (en %)
Stations Hydrogène – IRVE	200 000	460 000	+130%
Participations aux extension réseau Gaz	100 000	150 000	+50%
Participations aux projets éoliens/PV	1 100 000	1 232 000	+12%
Logiciels et patrimoine	300 000	300 000	0%
Investissements logistiques (véhicules, locaux et mobilier)	310 000	135 000	-56%
Subvention aux Communes – transition énergétique	0	156 000	+100%
Dotation au Budget Annexe SPIC	700 000	500 000	-29%
TOTAL AUTRES INVESTISSEMENTS	2 710 000	2 933 000	+8%

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2022

Chap.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	2021	2022
10	FCTVA	1 200 000	4 400 000
13	Participations communales, FACE, PCT, articles 8 et 10-Etat/Région (bornes hydrogène)	11 950 000	11 180 000
23	Remboursement sur travaux	20 000	30 000
2762	TVA travaux	3 700 000	0
276348	Annuités communes	450 000	300 000
16	Emprunt	5 000 000	6 500 000
040 041	Amortissements-Opérations d'ordre	4 600 000	930 000 800 000
021	Virement section fonctionnement	8 641 900	7 801 300
024	Produits de cessions immobilières	15 000	20 000
4582	Opérations pour compte de tiers (travaux de coordination)	400 000	450 000
	TOTAL	35 981 900	32 411 300

Le budget représente un volume de **54 275 300 €** :

- **21 864 000 €** en section de fonctionnement
- **32 411 300 €** en section d'investissement

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le budget primitif 2022.

FINANCES

BUDGET ANNEXE DU SPIC Production d'Energie Renouvelable 2022

Le Budget Annexe retrace les opérations du SIEGE en matière d'ENR sur toitures des bâtiments publics :

	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
INVESTISSEMENT			
Dépenses	500 000.00 €	0.00 €	500 000.00 €
Recettes	500 000.00 €	0.00 €	500 000.00 €
EXPLOITATION			
Dépenses	175 000.00 €	0.00 €	175 000.00 €
Recettes	175 000.00 €	0.00 €	175 000.00 €

Détaillées ci-dessous concernant les dépenses :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
100 000 €	Chap. 011 Opérations de maintenance des panneaux photovoltaïques installés	465 000 €	Chap. 23 Immobilisations en matière d'installations photovoltaïques sur bâtiments publics
50 000 €	Chap. 011 Frais d'études	35 000 €	Chap. 20 Acquisition de logiciels de supervision à distance des installations
25 000 €	Abonnements aux logiciels de gestion et supervision de la production		

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le budget Annexe du SPIC Production d'Energie Renouvelable 2022.

L'irrégularité de la perception des recettes et des règlements à effectuer ainsi que l'accélération du rythme des travaux par le SIEGE peuvent conduire ponctuellement à une insuffisance de trésorerie.

Pour faire face à ces difficultés momentanées, et comme les années précédentes, il est nécessaire de pouvoir disposer d'une ligne de trésorerie, **d'un montant maximal de 5 000 000 € pour 2022.**

Il est proposé de retenir ce montant maximum sachant qu'au regard de l'amélioration de la situation de trésorerie constatée ces dernières années, il ne sera probablement pas nécessaire de souscrire de contrat cette année ou pour un montant moindre si le besoin se manifeste.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la ligne de Trésorerie 2022.

Les investissements prévus au Budget Primitif 2022 nécessitent la mobilisation de crédits exceptionnels afin de financer notamment les opérations d'investissement liées aux missions historiques et à la transition énergétique et au développement des nouvelles missions du SIEGE.

De ce fait, il y a lieu de prévoir, afin d'assurer le financement de ces investissements, la **souscription d'un emprunt à hauteur d'un maximum de 6.5 M€** permettant de maintenir un niveau d'investissement identique aux exercices précédents sur les réseaux.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la souscription d'un emprunt pour la réalisation des investissements 2022.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Elle vise en la prise en charge au budget des créances irrécouvrables qui correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur.

Aussi, en accord avec le comptable, il est proposé au Comité Syndical de constituer une telle provision pour un montant de **67.02€ correspondant à 15% du montant total des impayés** depuis plus de 2 ans au 31/12/2021.

Il est également proposé d'opter pour l'inscription du montant de cette dotation aux provisions du compte 6811, comme le prévoit le régime des provisions budgétaires sur option.

Il est ainsi proposé au Comité de décider de constituer une provision pour créances douteuses, d'inscrire au Budget Principal 2021 le montant annuel du risque encouru, soit 67.02€ correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public.

FINANCES

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

A la demande du comptable public, il est nécessaire d'admettre en non-valeur 4 titres de recettes ne pouvant être recouvrés, et ainsi dégager sa responsabilité après avoir effectué toutes les diligences nécessaires pour en assurer le recouvrement.

Il s'agit des créances suivantes, pour un montant global de 1 131.44 € :

NOM DU DEBITEUR	PIECE N°	RESTE A RECOUVRER EN €
URSSAF HAUTE NORMANDIE	2016 - T2345440131	56.86
URSSAF HAUTE NORMANDIE	2016 - T2345550231	170.60
URSSAF HAUTE NORMANDIE	2016 - T2345440231	677.98
URSSAF HAUTE NORMANDIE	2016 - T2345440131	226.00
TOTAL		1 131.44

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser l'inscription de la somme de 1 131.44 € au compte 6541, pertes sur créances irrécouvrables, du Budget 2021 du SIEGE 27.

ENEDIS

CLIENTS DE LA CONCESSION :

- **324 541 consommateurs** HTA et BT
- Augmentation de **0,8%** par rapport à 2019

Acheminement :

- **3 448 GWh**
- Répartition énergie BT : **2 232 GWh**
- Répartition énergie HTA : **1 216 GWh**
- Recettes : **130 530 K€**

PATRIMOINE ET EVOLUTION :

- Réseau HTA : **8 004 km**
Augmentation de **33 km** par rapport à 2019
- Réseau BT : **8 263 km** dont 606 km de réseaux aériens nus
Augmentation de **51 km** réseau BT depuis 2019
- Réseaux fils nus BT : **diminution de 5,6%** en 2020 (priorité en terme de résorption)

QUALITÉ DE FOURNITURE :

- 2020 : **1 401 clients mal alimentés (CMA) (1 082 en zone rurale et 319 en zone urbaine)** soit 196 départs mal alimentés
- Critère B : **96,4 minutes** de temps de coupure client toutes causes confondues (**58,4 minutes** critère B national)

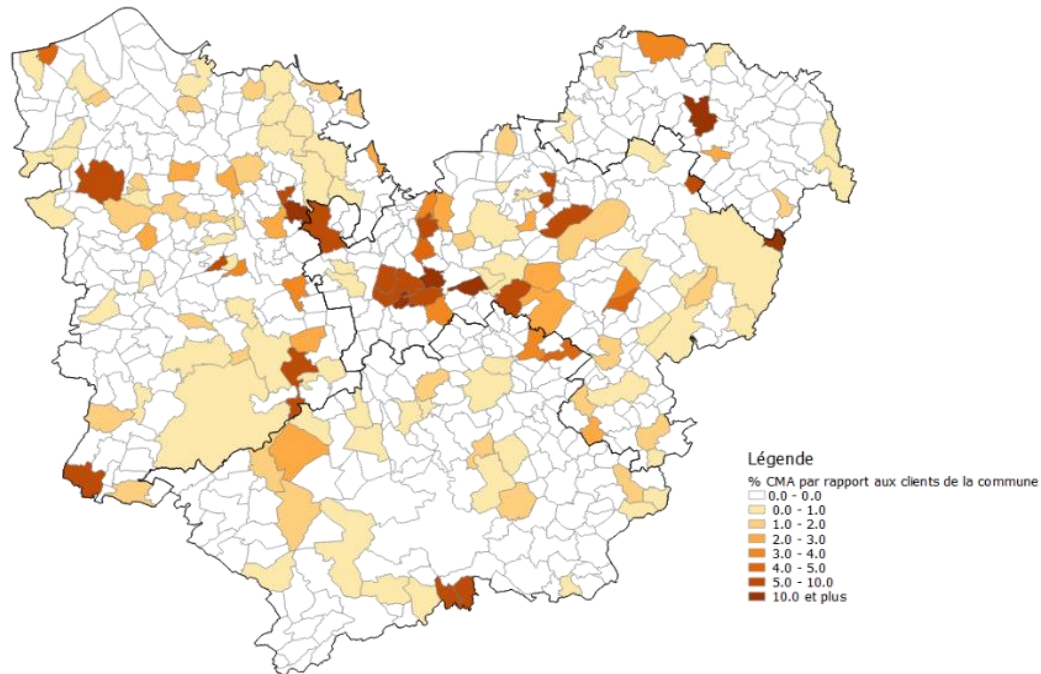
ÉLÉMENTS FINANCIERS :

- Compte de résultat positif : **16 086 K€**
- Au 31 décembre 2020, les données en K€ étaient les suivantes :

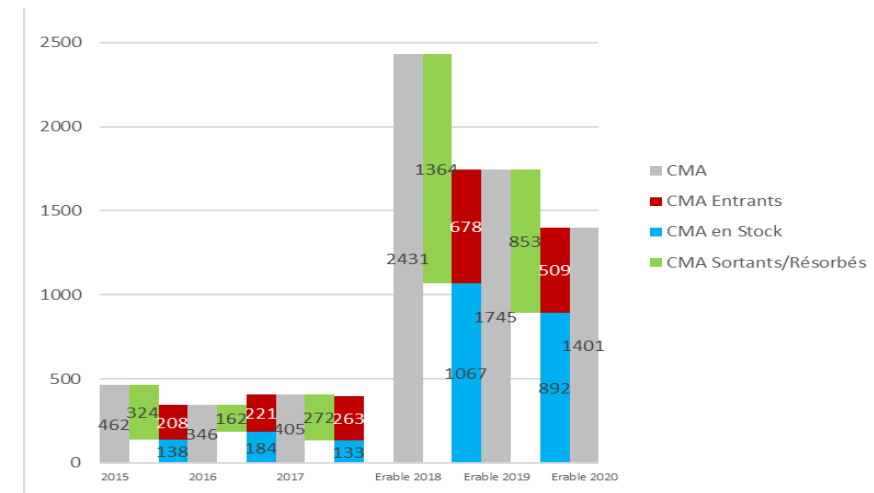
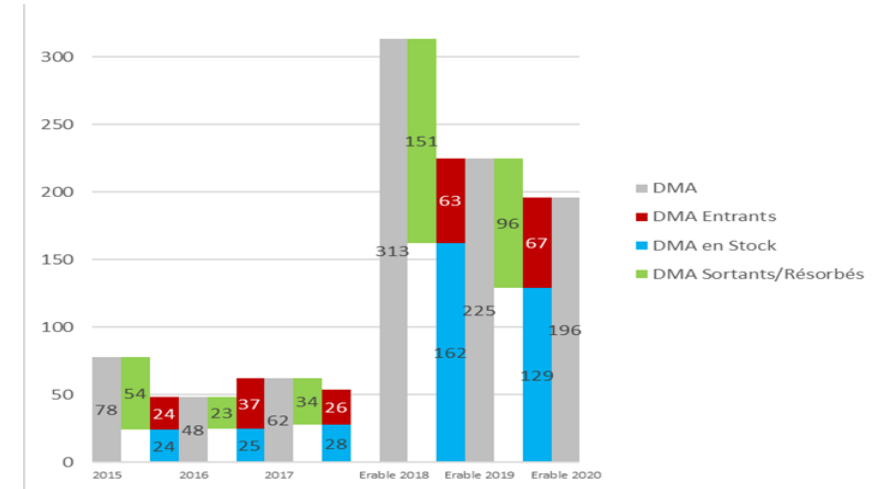
	2020
Valeur brute comptable	923 010
Valeur nette comptable	515 200
Amortissements	407 810
Provisions constituées	65 511
Valeur de remplacement	1 207 167

LA TENUE DE LA TENSION

Nombre de clients mal alimentés et % par rapport aux clients de la commune à fin 2020



Le niveau de qualité dans l'Eure respecte les seuils fixés par le décret qualité (3%)



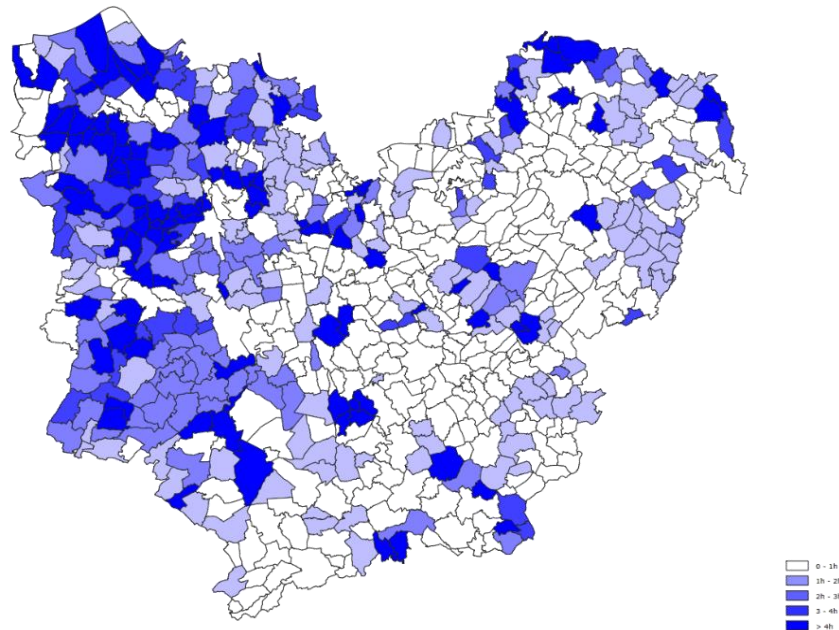
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DE L'EURE

La continuité de fourniture et le critère B

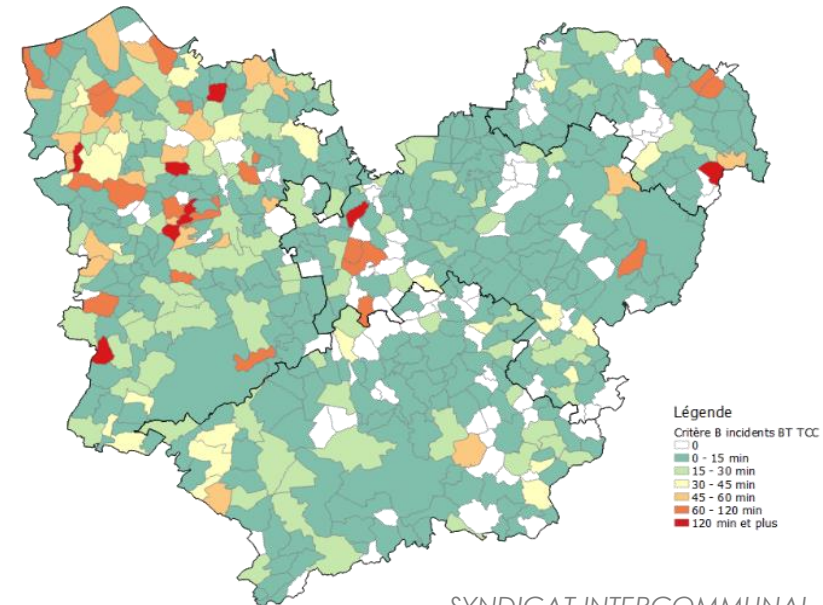
Le niveau de qualité dans l'Eure respecte les seuils fixés par le décret qualité (5%)

Année d'observation	B incident PS Hix	B incident HTA Hix	B incident BT Hix	B incidents Hix	B travaux Hors PCB	B travaux PCB	B Exceptionnel	B RTE	BTCC
2016	2,0	33,2	8,5	43,8	19,8	0,6	1,6	1,7	67,5
2017	0,1	34,2	12,7	47,0	16,8	0,9	76,7	0,0	141,4
2018	0,5	51,4	12,4	64,2	18,3	0,6	23,2	0,0	106,4
2019	2,5	65,1	14,0	81,6	16,9	0,3	1,8	0,9	101,5
2020	4,8	46,4	9,8	61,1	19,5	0,5	15,3	0,0	96,4

CRITÈRE B INCIDENTS HTA TCC PAR COMMUNE 2017-2019



CRITÈRE B INCIDENTS BT TCC PAR COMMUNE 2017-2019



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DE L'EURE

CONCESSIONS

PRÉSENTATION DU CRAC ENEDIS-EDF 2020

EDF

TARIFS BLEUS

	2018	2019	2020	Variation
Nombre de clients	238 298	225 747	215 279	-4,6 %
Energie vendue en GWH	1 496	1 420	1329	

CHÈQUE ÉNERGIE

	2018	2019	2020	Variation
Nombre de clients bénéficiaires	9 693	15 161	16 872	+ 11,3%

FOND DE SOLIDARITÉ VERSÉ AU DÉPARTEMENT

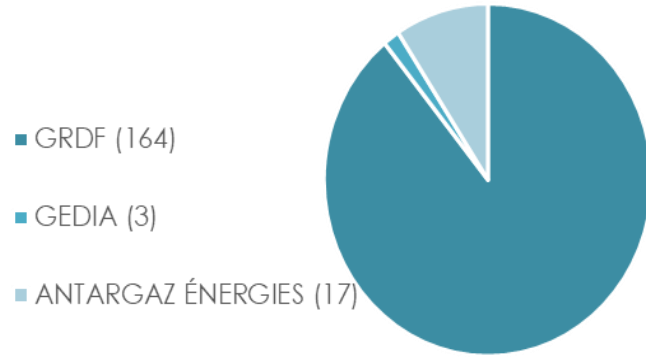
	2018	2019	2020
Montant versé par EDF	170 000 €	169 977 €	145 000 €

Après présentation au Bureau Syndical du 8 Octobre dernier, il est proposé au Comité Syndical de prendre acte des éléments présents et de valider le compte-rendu annuel des concessionnaires ENEDIS et EDF.

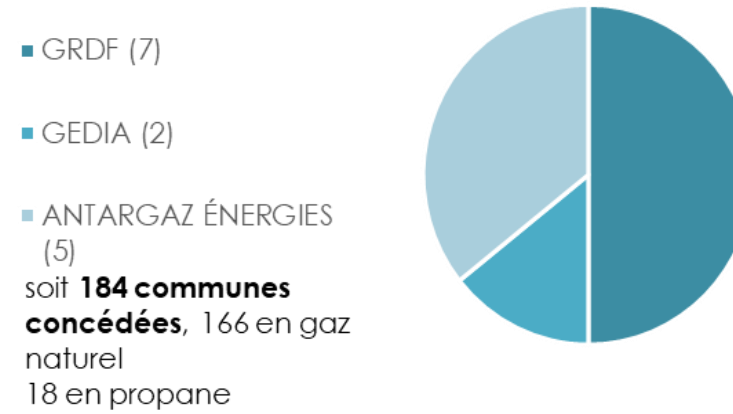
CONCESSIONS

PRÉSENTATION DU CRAC GAZ 2020

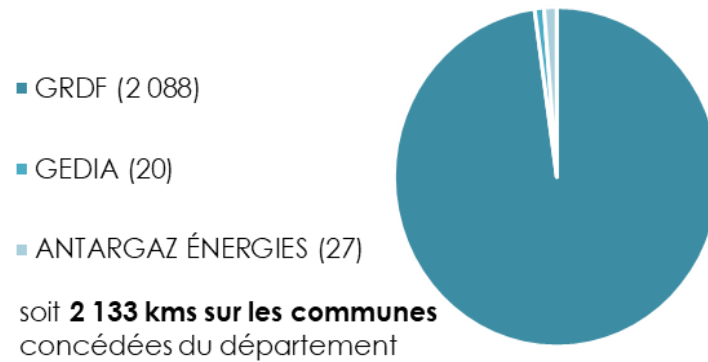
COMMUNES



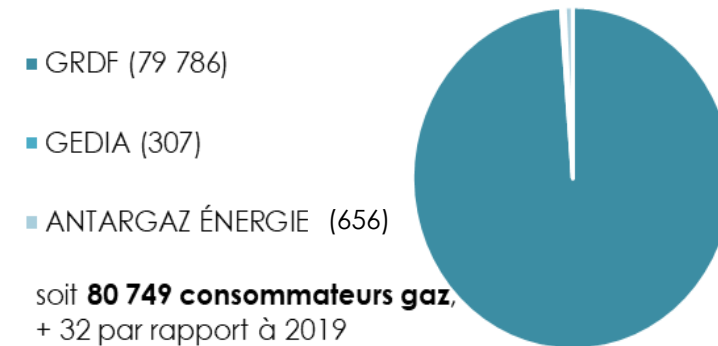
CONTRATS



LE PATRIMOINE EN KM



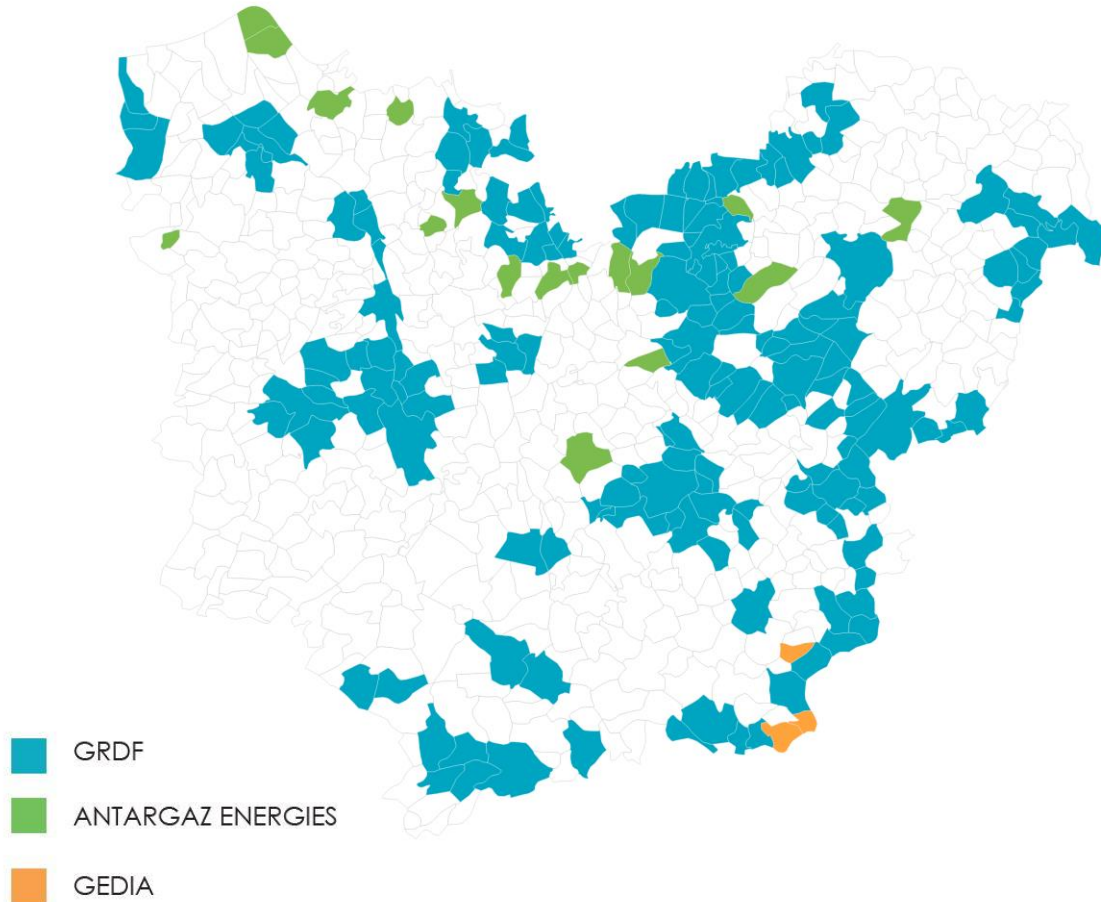
NOMBRE DE CONSOMMATEURS



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DE L'EURE



Communes concédées dans l'Eure



Sur l'ensemble des concessions, **3 060 813 MWh** ont été acheminés.

Le nombre d'incidents est passé de **1 026 à 901** sur l'ensemble des concessions, chiffre en baisse mais qui reste relativement important.

Le droit à l'injection : Introduit par la Loi EGALim et son décret éponyme, il entraîne un changement de paradigme dans l'économie générale de la concession par voie d'extension et de maillage ou renforcement du réseau de gaz existant à prévoir à court terme.

Après présentation au Bureau Syndical du 8 Octobre dernier, il est proposé au Comité Syndical de prendre acte des éléments présentés et de valider les comptes-rendus annuels des concessionnaires GAZ.

COMPÉTENCES

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE : Élaboration d'un Schéma Directeur des IRVE par le SIEGE

Conformément aux dispositions de la Loi LOM, les collectivités ont la faculté de réaliser un schéma directeur IRVE destiné à garantir le « droit à la prise » dans un contexte de fort développement du véhicule électrique et véhicule hybride rechargeable.

Après avoir interrogé en 2020 et 2021 les EPCI à fiscalité propre qui sont tous AOM depuis le 1^{er} juillet 2021, il peut être envisagé un schéma départemental :

- 60% des communes ont déjà transféré la compétence au SIEGE27,
- Les EPCI – FP ne sont pas encore structurés pour organiser un service dédié à cette politique publique.

Le schéma directeur :

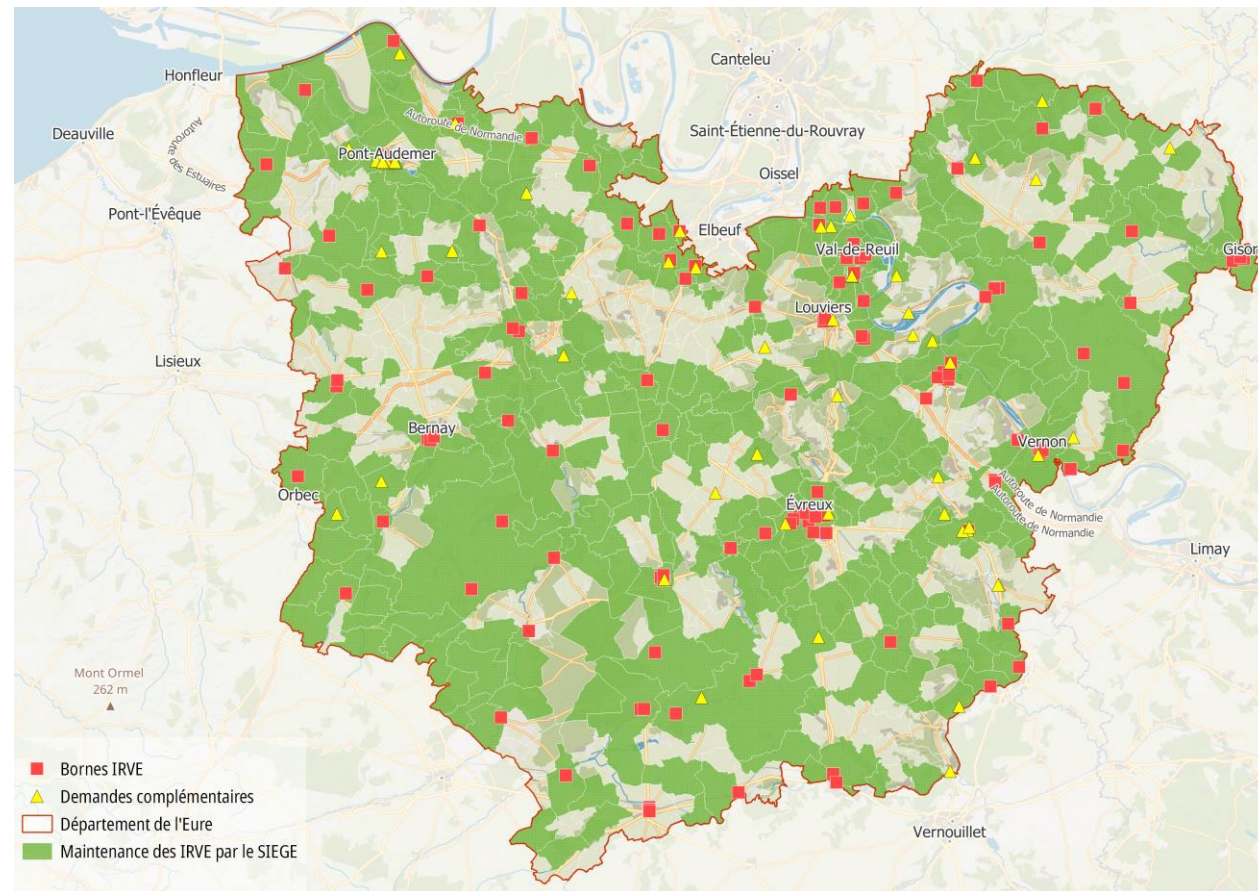
Comporte :

- 1 diagnostic évaluatif
- 1 plan d'actions
- 1 phase de consultation de la Région et des AOM
- 1 garantie de taux de réfection tarifaire de 75% au plus

Elaboration :

- 1 Substrat exploitable en mars/avril 2022
- 1 Coût évalué à 70 000 € environ pris en charge par le SIEGE27
- Approbation du Schéma départemental envisageable par le Comité en novembre 2022.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager les démarches auprès des communes n'ayant pas encore transféré la compétence IRVE et les études pour l'élaboration d'un SDIRVE évalué à 70 000 € environ.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DE L'EURE



COMPÉTENCES

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE : Modalités techniques d'intervention
du SIEGE-Modernisation et extension du réseau existant

Bilan de la fréquentation :

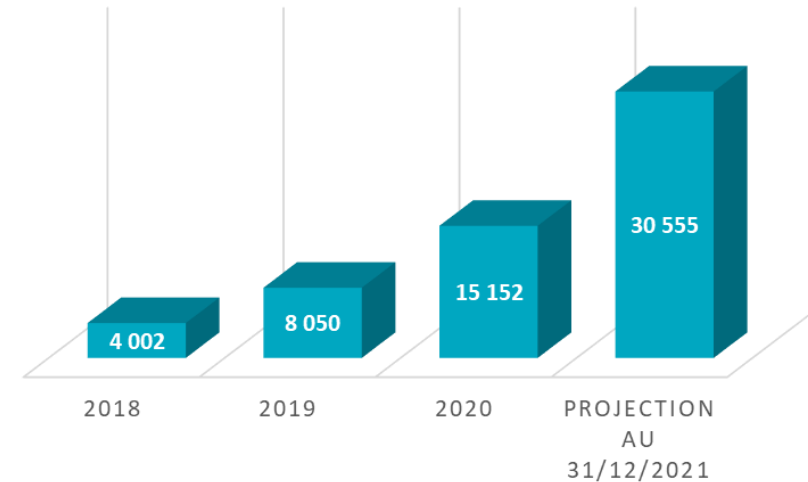
1 réseau fiable, robuste, dont la fréquentation ne cesse de s'améliorer sans qu'aucune borne n'atteigne la saturation,

Sans modifier le maillage actuel, 2 adaptations techniques permettraient d'améliorer la disponibilité des points de charge :

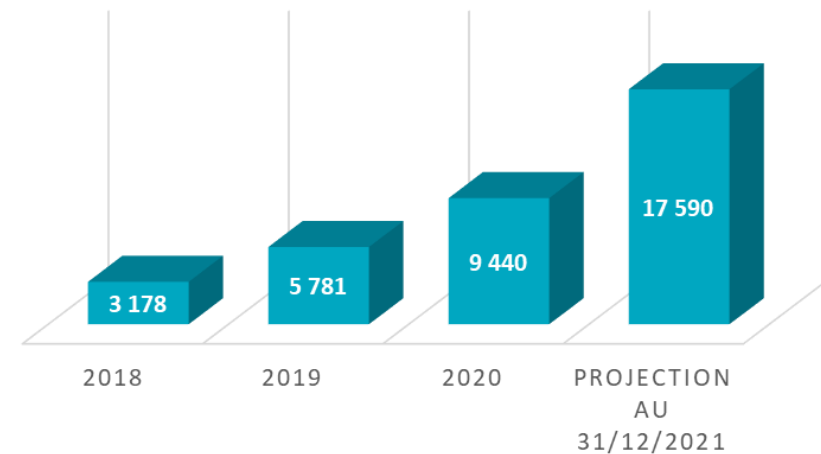
- Généralisation de la prise T2, standard européen dorénavant utilisé par la très grande majorité des usagers
- Modernisation du TPE afin de facturer l'utilisateur au temps passé plutôt qu'au temps réservé.

Cette nouvelle fonction devrait substantiellement limiter les véhicules « ventouse ».

NOMBRE D'HEURES D'UTILISATION



NOMBRE DE RECHARGES



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DE L'EURE



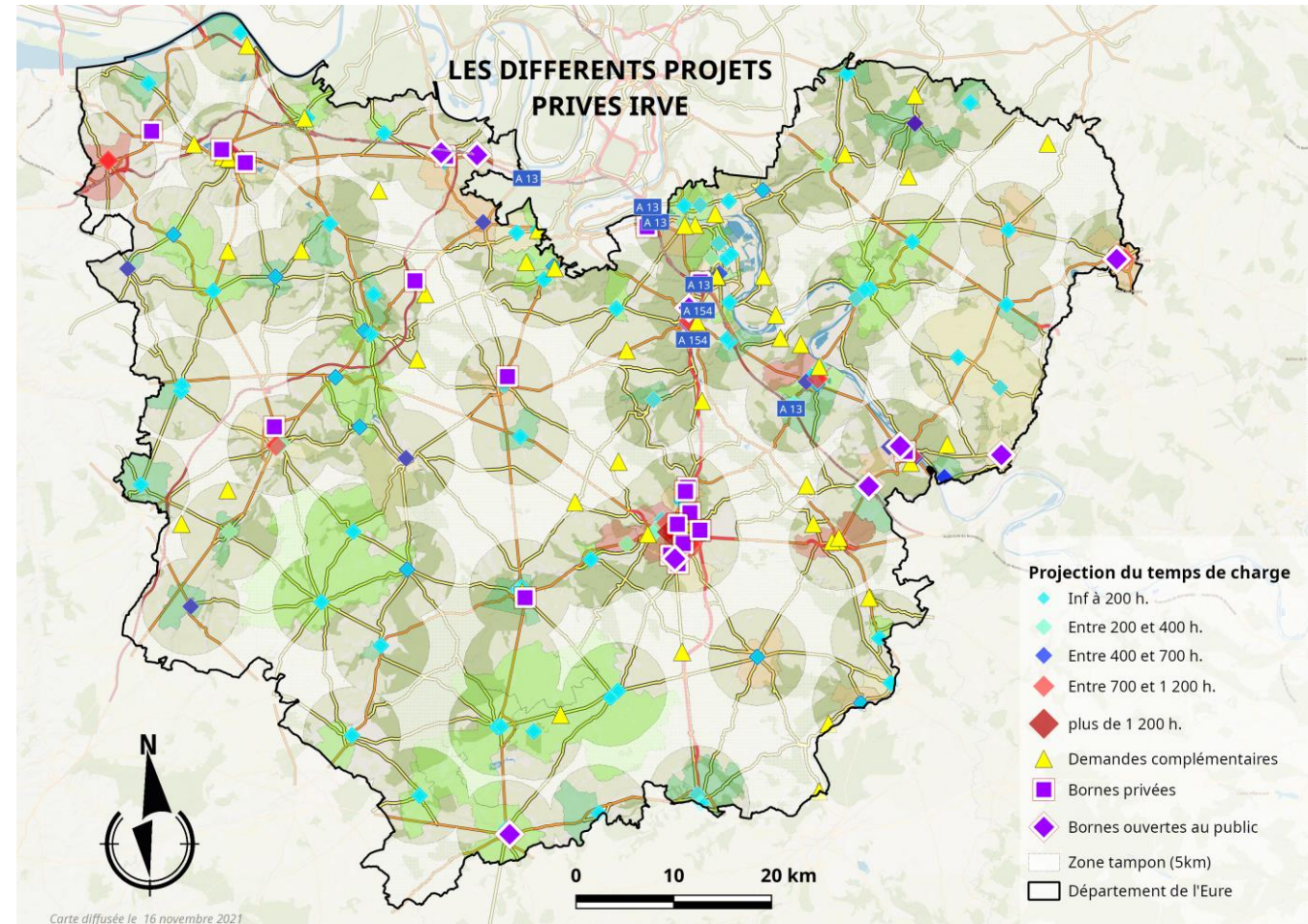
COMPÉTENCES

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE : Modalités techniques d'intervention
du SIEGE-Modernisation et extension du réseau existant

Le traitement des demandes :

59 demandes recensées dont certaines doivent être instruites avant approbation du schéma directeur :

- Parkings publics : A équiper selon l'affluence constatée sur la borne la plus proche
- Zone d'habitat dense ($> 2\,000$ habitants/km²) : Zonage à compléter selon l'affluence constatée sur la borne la plus proche.
- Maillage complémentaire : Revoir à l'approbation du schéma directeur qui tiendra compte de l'initiative privée.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DE L'EURE



Bornes rapides et paiement à la puissance consommée :

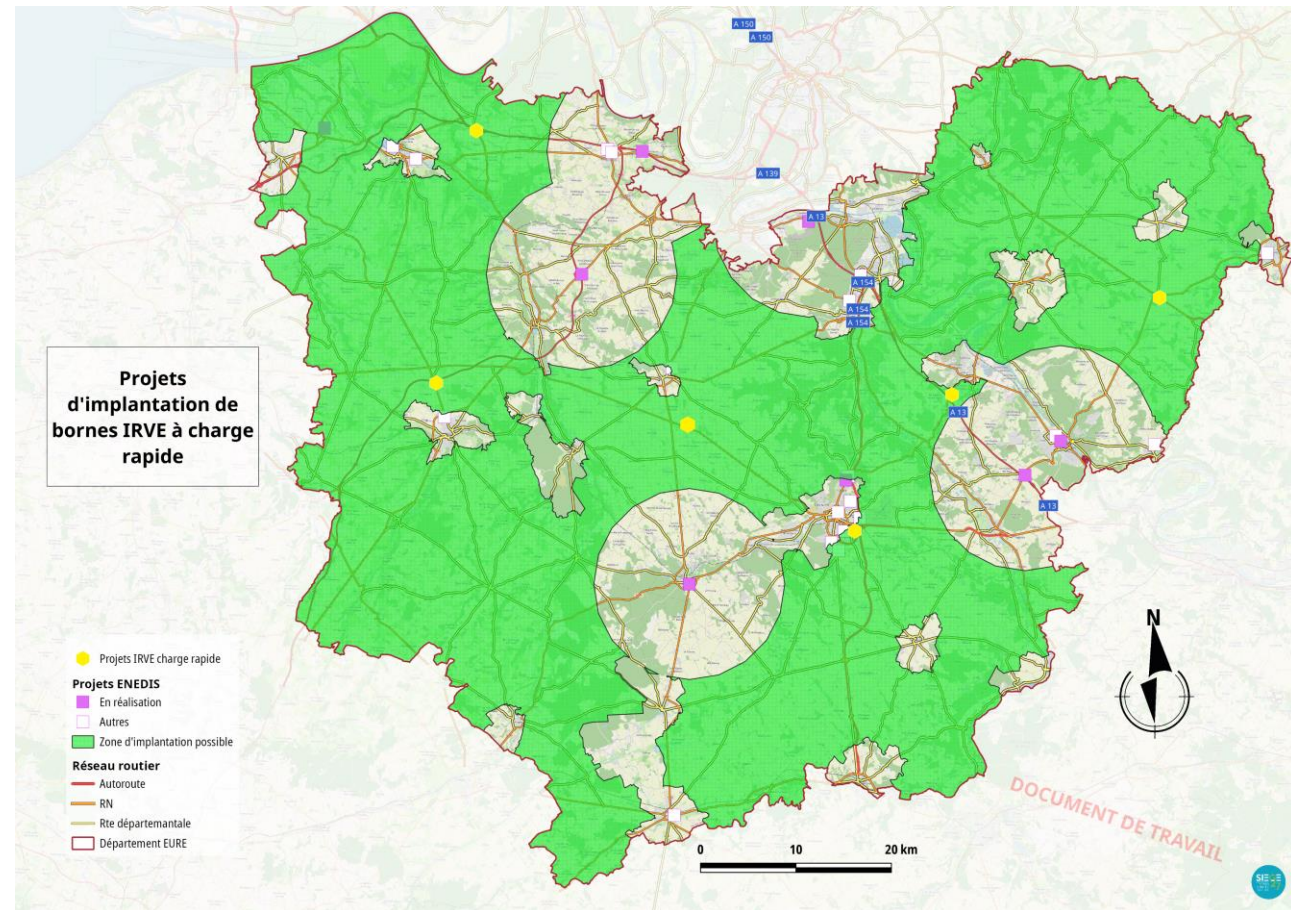
Avec le déploiement des bornes rapides par l'initiative privée, complétée via France Relance par le SIEGE27, il convient d'améliorer l'équité de traitement des usagers en intégrant progressivement un paramètre « puissance délivrée » à la tarification du service.

Autorisé depuis la Loi LOM, l'adoption de ce paramètre suppose d'installer des compteurs MID, seuls capables de garantir la facturation de l'électricité.

Cette modification nécessite l'accord préalable des AOM et serait réservée prioritairement aux bornes les plus fréquentées et appliquées à toutes les bornes de la commune concernée.

Il est proposé au Comité Syndical de valider les critères des demandes dans l'attente de l'approbation du schéma directeur, d'organiser la modernisation du parc dans les formes et conditions exposées ci-avant :

- Généralisation de la prise T2
- Modification du TPE pour l'ensemble du parc
- Adaptation partielle ou progressive du système de comptage de la fourniture d'énergie



Processus d'accompagnement délibéré en Comité syndical le 30/11/2019

Phase études de faisabilité :

Maîtrise d'ouvrage et prise en charge financière à 100% par le SIEGE des études de faisabilité confiées à un bureaux d'études compétent.

Phase conception / réalisation :

Sous réserve des résultats des études de faisabilité, puis d'une délégation de maîtrise d'ouvrage des collectivités ou groupements volontaires vers le SIEGE, le SIEGE s'engage à :

- Réaliser pour le compte de la collectivité les études détaillées et d'exécution et les opérations de génie civil, fourniture et pose des ouvrages (chaufferie et réseau technique, stockage)
- Retenir, sous une forme restant à définir, l'exploitant en charge des opérations de maintenance pour le compte de la collectivité de façon qu'à réception de l'ouvrage, elle retrouve son autonomie de gestion dans des conditions satisfaisantes.

Financement :

La délégation de maîtrise d'ouvrage emporte pour le SIEGE :

- La recherche de financements externes : Région (par projet) et ADEME (via le contrat d'objectifs) ;
- Un financement résiduel de la collectivité d'au moins 20%, conformément aux dispositions de l'article L.1111-10 du CGCT ;
- Un fond de concours du SIEGE pour ses communes membres (réglementairement admis depuis la Loi de Finances 2019).

COMPÉTENCES

BOIS-ÉNERGIE : Conditions financières d'accompagnement du SIEGE27

- **S'agissant des communes membres**, il est proposé d'adopter les taux de participation communale suivants :

	Participation communale
- Equipements de production d'énergie au bois (chaudière et régulation) - Bâtiment de chaufferie (maçonnerie, fondations, charpente et couverture) - Silo de stockage (maçonnerie, fondations, charpente, couverture, dispositif d'approvisionnement et de désilage) - Traitement des fumées (cheminée, système de traitement des fumées et de récupération des cendres) - Systèmes hydrauliques (accumulateur, raccordement hors réseau secondaire) - Raccordements électriques - Coûts d'installation et de mise en service des équipements mentionnés ci-dessus - Outils de métrologie et de suivi des installations pour leur rendement énergétique et pour leurs impacts sur l'environnement (compteur de chaleur, mesure de la qualité du bois, mesure des fumées...) - Réseau primaire (tubes isolés, terrassement) - Echangeurs en sous-station - Frais externes de maîtrise d'œuvre	20 % du montant HT + 100% TVA
- Distribution/Réseaux secondaires - Chaudière d'appoint à énergie fossile ou électrique	100 % du montant HT + 100% TVA

- **S'agissant des groupements de collectivités**, il est proposé d'adopter le taux de participation communale suivant :

100 % du montant TTC déduction faite des subventions Région et ADEME obtenues par le SIEGE 27

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les conditions financières susvisées au profit des collectivités et de leurs groupements pour la mise en œuvre de projets de chaufferies Bois-énergie dédiées ou associées à un réseau technique et de donner pouvoir au Bureau syndical du SIEGE 27 pour organiser le conventionnement entre le SIEGE 27 et les collectivités ou leurs groupements.

MODÈLE DE PORTAGE ACTUEL PAR LE SIEGE :

Sous réserve d'une délibération favorable de la commune d'implantation et intercommunalité d'appartenance, prise de participations du SIEGE directement dans chaque SAS dédiée au portage d'un projet d'énergie renouvelable, dès la phase de développement.

Accompagnement de 2 SEM depuis 2018 : West Energies et SIPEnR.

CONSTATS / MODIFICATIONS LÉGISLATIVES :

- Fin 2019 (Loi Energie Climat) : comptes courants d'associés dorénavant limités à 5% des recettes réelles de fonctionnement d'une collectivité/groupement de collectivités
- ➔ SIEGE immédiatement limité dans le portage des projets souhaités par ses membres à ≈ 1M€ : aujourd'hui déjà 600k€ de CCA pour seulement 2 projets
- Impossibilité pour le SIEGE de valoriser le temps passé par ses agents au développement des projets, contrairement aux opérateurs privés et SEM qui le font

CONCLUSIONS APRÈS ÉTUDES JURIDICO-ÉCONOMIQUES :

Conforter le SIEGE sur la nécessité de structurer une activité dorénavant conséquente au sein d'une structure appropriée.

Alternative à la situation actuelle peut être :

- Création d'une SAS « holding » telle que prévue à l'article L2253-1 du CGCT ;
- Création d'une Société d'Economie Mixte (SEM) telle que prévue à l'article L1521-1 du CGCT ;
- Prise de participation au sein de West Energies, dorénavant obsolète, la SEM ayant décidé de se recentrer sur le territoire manchois

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager toutes démarches visant à la création d'une structure de portage dédiée aux énergies renouvelables et à la Transition Energétique.

COMPÉTENCES

ADHÉSIONS ET RETRAITS DE LA COMPÉTENCE
OPTIONNELLE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

DEMANDES D'ADHÉSIONS :

- **Piseux** – Délibération du 1^{er} Juin 2021
- **St Sylvestre de Cormeilles** – Délibération du 07 septembre 2021

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver le transfert de compétence optionnelle maintenance de l'éclairage public des communes précitées à compter du 1er janvier 2022 et d'autoriser le Président à signer tout document s'y afférant.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Mise à jour du tableau des effectifs

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps partiel
Attaché hors classe	A	1	1	
Attaché	A	2	2	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	7	7	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	1
Adjoint administratif	C	4	4	1
TOTAL		19	19	6

Filière administrative :

Transformation d'un poste au grade d'Adjoint administratif, ouvert lors du précédent Comité syndical pour le recrutement d'un agent au poste d'Assistante de Direction, en poste au grade d'Adjoint administratif 2^{ème} classe suite au recrutement d'un agent titulaire de ce grade par voie de mutation.

Filière technique :

Transformation d'un poste de Technicien Principal 1^{ère} classe et fermeture d'un poste au grade de Technicien Principal 2^{ème} classe suite à obtention de l'examen professionnel par un agent.

Transformation de 2 postes au grade de Technicien Principal 2^{ème} classe en poste au grade d'Ingénieur pour les 2 postes créés lors du dernier Comité syndical afin de permettre une meilleure adéquation entre le grade ouvert et les profils des candidats recherchés.

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Ingénieur Chef Hors classe	A+	1	1
Ingénieur principal	A	1	1
Ingénieur	A	9	7
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	9	9
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	7	7
TOTAL		27	25

Il est proposé au Comité Syndical de valider les modifications du tableau des effectifs du syndicat et d'autoriser Monsieur le Président à prendre les actes afférents.

- **Liste complémentaire n°4 des travaux 2021** des communes rurales dites « C » (11 opérations : 965 200 €)
- **Station Hydrogène** – Convention de mandat SIEGE / GNVERT pour autoriser la perception des recettes liées à l'utilisation des stations de recharge Hydrogène
- **Station Hydrogène** - Demande de subvention auprès de la Région – Dispositif IDEE Innovation pour l'adaptation logicielle de la station au « Nomad car H₂ »
- **Photovoltaïque** - Convention de mise à disposition et d'occupation de toiture pour une centrale solaire photovoltaïque – Corneville sur Risle
- **Photovoltaïque** - Convention de mise à disposition et d'occupation de toiture pour une centrale solaire photovoltaïque – Berville sur Mer
- **Méthanisation** - Convention SIEGE-GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel réalisés à l'occasion du raccordement d'un projet de méthanisation sur la commune de Martainville
- **Eolien** - Convention partenariale avec Seine Normandie Agglomération

Bureau du 17 Septembre 2021

- **Bois Energie** - Convention de participation financière – Surtauville
- **Bois Energie** - Convention de groupement de commandes – Surtauville
- **IRVE** - Renouvellement de la convention avec ENEDIS pour la pose et le raccordement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques

Bureau du 08 Octobre 2021

- **Compte rendu d'activités 2020 GRDF**
- **Compte rendu d'activités 2020 ENEDIS / EDF**
- **Hydrogène** - Autorisation de signer la convention avec Transdev pour l'avitaillement d'un car hydrogène
- **Photovoltaïque** - Convention de mise à disposition et d'occupation de toiture pour une centrale photovoltaïque – St Didier des Bois
- **Photovoltaïque** - Convention de mise à disposition et d'occupation de toiture et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour une centrale photovoltaïque – Gasny
- **Photovoltaïque** - Demande de subvention auprès de la Région – AAP « installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation »
- Mise à jour de la convention d'affiliation au service Médecine Préventive du CDG27

INFORMATIONS DIVERSES

Groupement d'achat d'électricité

Certaines collectivités ont fait le choix d'adhérer au groupement d'achat d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour la souscription de leurs contrats pour l'un ou l'ensemble des lots suivants :

- sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA ;
- sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA ;
- sites éclairage public.

Pour information, les volumes des adhésions par lot sont les suivants :

- Lot 1 : 232 membres pour 525 sites ce qui représente une consommation estimée de 56.7 GWh / an ;
- Lot 2 : 298 membres pour 3110 sites ce qui représente une consommation estimée de 21.6 GWh/an ;
- Lot 3 : 193 membres (et 188 communes adhérentes à la Maintenance EP) pour 4600 contrats ce qui représente une consommation estimée de 26,5 GWh / an.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive du groupement et au terme de la procédure d'appel d'offres, le SIEGE a attribué le 9 novembre dernier les nouveaux marchés pour la période 2022/2023. L'ensemble des lots a été remporté par EDF avec des tarifs de fourniture fixes pendant toute la durée du marché, soit 2 ans, hors évolution réglementaire.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

SAMEDI 21 MAI 2022

Comité Syndical | CADRAN Evreux

VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

Débat d'Orientation Budgétaire | Cinéma Gaumont et Pathé Evreux

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022

Comité Syndical | CADRAN Evreux



POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL
RÉCUPÉRATION DES DIAPOSITIVES DE CETTE RÉUNION
SUR LE SITE DU SIEGE 27 À PARTIR DE LUNDI

SIEGE27.FR



À BIENTÔT !

12 Rue Concorde, 27930 Guichainville

tel. 02 32 39 82 00 | fax 02 32 39 82 11

siege27-direction@siege27.fr

SIEGE27.FR